

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 68 (1980)

Heft: [2]

Artikel: La femme face au vieillissement

Autor: Gognalons Nicolet, Maryvonne

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275875>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DOSSIER

Plus dépendante lors de la jeunesse, plus pauvre et plus isolée lors de la vieillesse, la femme vit cependant plus longtemps et paraît mieux se défendre lors du grand âge souvent dans des situations de détresse matérielle, culturelle et relationnelle.

Risque ou chance du vieillissement féminin, c'est probablement très tôt dans le cycle de vie, autour de la trentaine, que se prépare et se mature cette dernière période de la vie. Après le constat de ce vieillissement différentiel, quelques éléments de réflexion seront proposés pour comprendre ces différences.

La femme vit plus longtemps que l'homme en dépit d'un contexte social plus défavorisé

En un siècle, la proportion des personnes âgées de plus de 65 ans sur la population totale a plus que doublé en Suisse, essentiellement en faveur des femmes,¹ soit en 1976, 807 000 personnes de 65 ans et plus, dont : pour 100 femmes 67,6 hommes ; et probablement en l'an 2001, 1 004 700 personnes de 65 ans et plus dont pour 100 femmes 69,0 hommes.

Si, dans les années à venir, le nombre des personnes âgées va augmenter, aux âges les plus avancés, cette augmentation va être encore plus importante pour les femmes.

Après 65 ans, on compte 150 femmes pour 100 hommes² soit

à 65-69 ans, 129 femmes pour 100 hommes dont 29,2% de veuves
à 70-74 ans, 146 femmes pour 100 hommes dont 41,3% de veuves
à 75-79 ans, 161 femmes pour 100 hommes dont 53,1% de veuves
à 80-84 ans, 176 femmes pour 100 hommes dont 64,3% de veuves
à 85 ans et plus, 197 femmes pour 100 hommes avec 73,1% de veuves

L'augmentation croissante avec l'âge des femmes veuves souligne que deux des problèmes principaux qu'elles doivent affronter sont, d'une part l'isolement et la solitude ; et, d'autre part, la faiblesse de leurs ressources financières.

En effet, la généralisation du salariat a conduit à une autosuffisance économique des couples en général, et corollairement à un désir de plus en plus répandu, pour chaque cellule familiale, de vivre sous des toits séparés. Une majorité de femmes veuves se trouvent donc souvent vivant seule avec des relations familiales et sociales moins denses que lors de la période de maturité active. Cette situation d'isolement se cumule avec une réduction des ressources. S'il y a une relative égalité des pensions versées par l'AVS, il n'en est pas de même pour les prestations versées dans le cadre des caisses de retraite professionnelles (2^e pilier). Bien que le principe ait été admis par vote populaire, les modalités d'application n'ont pas été promulguées pour l'ensemble de



Autant que les jeunes générations, les personnes âgées ont des droits — notamment à des soins et à la compassion.

OMS Photo de J. Mohr

La femme face

la population. Etant donné cet aspect facultatif actuel, les femmes n'ayant pas exercé une activité professionnelle salariée dépendent encore des assurances de leur mari. La perte de ce dernier entraîne le paiement d'une rente de veuve ; dans les situations les plus favorables (secteur public) cette rente représente 50% de la pension que le conjoint aurait lui-même reçue. Similairement, si le conjoint était déjà à la retraite, sa veuve ne touche, dans le meilleur des cas que la réversibilité de la rente du défunt, aux environs de 50% de cette dernière.

Cette pénalisation s'étend aussi à toutes celles qui ont travaillé à temps partiel, sous des modalités séquentielles, interrompues généralement par l'élevage des enfants. En aucun cas, il n'est tenu compte de la spécificité de la carrière féminine, entrée précoce sur le marché de l'emploi, retrait lors de la venue des enfants ; au départ de ces derniers, désir pas toujours réalisé de retravailler hors du domicile. Dans beaucoup de cas, la pension de veuve ou la réversibilité offre plus d'intérêt que le versement de ses droits propres.

Autrement dit, le deuxième pilier, bien que non obligatoire, est fait pour l'homme ayant exercé une activité professionnelle durant toute sa vie. Comme s'interroge la revue *Mathusalem*, « les régimes de retraite sont-ils sexistes ? »²

La non-reconnaissance de la spécificité du travail de la femme conduit donc, lors de la retraite, à une augmentation des inégalités entre l'homme et la femme, inégalités économiques pourtant déjà très fortes tout au long du cycle de vie.

Moins participante professionnellement, syndicalement et politiquement aux âges les plus jeunes, plus isolée et plus démunie financièrement, dans un contexte social qui, hors du foyer lui est particulièrement défavorable, la femme paraît mieux se défendre face au vieillissement.

Pourquoi la femme se défend-elle mieux face au vieillissement ?

Bien que peu de données soient disponibles à ce sujet en Suisse, on peut à partir de sociétés industrielles proches par le mode de vie, se hasarder à quelques hypothèses, vérifiées par ces données étrangères.

A condition sociale égale, un homme veuf a plus de chance d'entrer en institution qu'une femme veuve d'âge égal. L'homme veuf, à tous les âges de la vie, comme l'homme célibataire, à des âges plus avancés, présentent des risques aggravés de maladie, d'institutionnalisation³ et même de mort.

La surmortalité masculine met en jeu des facteurs multiples et interdépendants : l'inégalité des revenus, les mauvaises conditions de travail (la mortalité des travailleurs manuels est supérieure à celle des cadres), le système de protection sociale (la mortalité est plus grande dans le secteur privé que dans le secteur public) les inégalités d'éducation qui joue surtout pour les connaissances d'hygiène ; l'alcool et le tabac n'étant que des effets cumulés de ces diverses conditions.

L'interdépendance de ces facteurs montre que si les femmes ont en commun la plupart d'entre eux, la différence tient au fait que certaines d'entre elles n'ont pas exercé d'activité salariée, alors que d'autres cumulent une double journée de travail ; pourtant cette différence de comportement ne paraît pas affecter la longévité. L'institutionnalisation tardive chez la femme (autour de 75 ans) semble surtout liée à l'isolement et au statut social bas.

au vieillissement

Ce qui contribue à confirmer que les risques en matière de santé, mis à part ce qui concerne l'intégrité fonctionnelle, tiennent à la qualité d'adaptation au milieu. Dans une société aux valeurs surtout masculines et centrées sur la jeunesse, les hommes partagent plus volontiers ces valeurs (recherche de risques produisant souvent des accidents, vie plus trépidante, hyperactivité, risques accrus pour ceux qui doivent affronter des conditions de travail usantes et pénibles...). Par contre, les femmes, par leur position marginale sur le marché de l'emploi et par leurs activités domestico-familiales, peuvent mieux s'équilibrer par rapport aux valeurs dominantes. Ce qui peut paraître comme une faiblesse lors de la jeunesse devient une force lors du vieillissement. Le vieillissement, comme parcours personnel, parcours de l'expérience, dans sa dimension biologique, mais aussi dans sa dimension psychologique et sociale, concerne surtout les aspects existentiels, les modifications des attitudes à l'égard du temps, à l'égard de l'histoire de vie, l'intégration des changements inéluctables (perte des êtres chers, veuvage, départ des enfants, solitude...). Or la femme est en quelque sorte contrainte dans son corps (par la trajectoire de la maternité) à modifier une certaine intimité du rapport au corps et à reformuler son projet de vie en fonction de ces transformations.

Passage, crise existentielle, nouveau départ: le risque et la chance du vieillissement féminin

Il est évident que toutes les femmes ne vivent pas les différentes crises jalonnant le vieillissement de la même façon, et que les réactions dépendent fortement des ressources de l'environnement social, des capacités d'action, des projets (familiaux, conjugaux, professionnels, communautaires, militants) ou tout autre champ d'action où elles trouveront des gratifications pour lutter activement.

Il est tout aussi évident que l'impact de ces événements dépendra beaucoup de l'histoire personnelle, celle de la maternité et de son devenir lors de l'avance en âge, celle du métier et de son devenir. Certaines passeront ces caps aisément parce qu'elles auront pu prolonger leurs activités familiales, conjugales, professionnelles en les transformant.

D'autres, paraissant libérées de certaines contraintes familiales ou professionnelles, ne pourront pas réinvestir d'autres activités personnelles ou sociales.

D'autres encore, ne pourront pas dépasser certaines crises, certains caps. Passages difficiles, crise existentielle, toutes devront faire le bilan sur les attachements antérieurs, dévoiler les motivations anciennes en mesurant ce qu'elles contenaient de provisoire toutes ces petites morts de la vie quotidienne que sont les pertes des attachements antérieurs et leur nécessaire inflexion vers le milieu de la vie adulte, confronté au travail du deuil et au nécessaire travail de réparation, jamais tout à fait achevé au cours du vieillissement.

Le risque vient évidemment du cumul de ces événements et du contexte social dévalorisant et désécurisant, dans lequel ils se produisent. La chance est induite par le fait que la femme s'inscrit dans un rapport au temps et à son propre corps singulier. Elle ne peut en reculer l'échéance.

Les femmes sont-elles plus résistantes? Mieux préparées à la vieillesse par leurs modes de vie antérieurs? Est-ce par l'accès à d'autres valeurs non marchandes que notre société a été inca-

pable d'utiliser? Voilà une série d'interrogations possibles sur le vieillissement des femmes, dont les réponses pourraient bien être aussi utilisées par les hommes.

Maryvonne Gognalons Nicolet

¹ Données obtenues à partir du rapport 1979. *Viellir en Suisse*, p. 36.

² Martine Keller et Elisabeth Guyot Noth: *Femmes, fécondité, quels avenir?* Ed. Delta, Vevey, 1978.

Très nombreux sont les services, institutions, facilités, loisirs organisés, voyages, subventions etc. qui sont mis à la disposition des personnes âgées, tant par les administrations cantonales que par des organisations privées. Il serait exclu d'en donner ici une liste, même partielle, mais tout renseignement pourra être obtenu soit dans les départements cantonaux de la santé, soit dans les offices d'information de la Fondation pour la vieillesse (Pro Senectute), dont nous vous donnons ici les numéros de téléphone :

Administration cantonale :

Genève* — Service de coordination et d'information des personnes âgées.

Vaud — Mlle Chauvie 021-4451 19

Valais — M. Berclaz 027-21 62 84

Jura — Département d'éducation des affaires sociales

Fribourg — M. Clerc 037-21 11 11

Berne — M. Gyax 031-64 46 26

Neuchâtel — M. Parel 038-22 38 04

* En outre le département de la Prévoyance sociale et de la santé publique a publié une brochure, « les personnes âgées », qui décrit tous les services existant dans le canton. Pour l'obtenir, s'adresser au service sub-mentionné, 6 rue du Nant, 1207 Genève.

Pro Senectute :

Genève : 022-21 04 33

Fribourg 037-22 41 53

Vaud : 021-36 17 21

Berne (Bienne) 032-21 52 24

Valais (Sion) 027-22 07 41

Neuchâtel 038-24 56 26

Jura (Délémont) 066-22 30 68



Le troisième âge. Enfant - parent - grand-parent : les trois générations contribuent à la vie de la collectivité. Toutes trois ont des droits inaliénables.

OMS Photo de D. Henrioud